

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19030 - 74ÈME ANNÉE

Signature du contrat de confiance avec l'Etat

Le Département arrache des concessions à l'encadrement de ses dépenses

Ce vendredi, le président du Conseil départemental signera avec l'État un contrat de confiance. Imposé par l'évolution de la loi, ce document encadre les dépenses de fonctionnement des collectivités. Le Département de La Réunion a obtenu plusieurs concessions de l'État, avec comme plafonds une augmentation annuelle de ces dépenses de 1,32 %, et de celles relevant des allocations individuelles de solidarité de 2 %. Ce nouveau coup de semonce souligne l'amplification des difficultés.

Hier, le Conseil départemental avait une question à l'ordre du jour : le contrat de confiance avec l'État.

La séance a commencé par un hommage à Paulette Adois-Lacpatia, élue engagée dont la disparition laisse un grand vide, souligne Cyrille Melchior. Dans son discours, le président du Conseil départemental rappelle que le parcours de la disparue était admirable. «Je souhaite que notre assemblée puisse s'en inspirer». L'hommage s'est conclu par une minute de silence.

Olivier Hoarau et Sergio Erapa ont ensuite pris la parole. Le conseiller départemental a tenu un discours empreint d'une forte émotion. Puis Cyrille Melchior a ensuite souhaité la bienvenue à Maryse Dache qui remplace l'élue défunte.

Intenses négociations

Le débat commence ensuite. Cyrille Melchior revient sur les conditions de négociation du contrat de confiance avec l'État. Ce contrat vise à faire participer les collectivités concernées à un effort de 13 milliards d'euros. Si le contrôle de l'endettement ne posait pas problème, le souci se posait sur le rythme annuel des dépenses de fonctionnement, fixé par la loi à 1,2 %. Dans le budget du Département, le paiement des allocations individuelles de solidarités (AIS) dont le RSA représente la moitié des dépenses de fonctionnement, contre 30 % pour un Département en France. Cette somme découle du transfert de la gestion de ces prestations sociales à la collectivité par l'État, sans que la compensation financière ne suive totalement. Elle est incompressible et ne peut qu'augmenter. En conséquence, l'application mécanique de la loi aurait imposé au Conseil départemental de diminuer les dépenses qu'il affecte aux autres volets de l'action sociale. La dernière séance plénière du 6 juin dernier avait vu le vote unanime d'une motion demandant que l'État revoie le taux affecté pour le Conseil départemental. «Les échanges ont été intenses, les discussions âpres».

Le document final permet de concilier les missions du Département et sa contribution «au redressement des comptes de la nation».

«L'arbitrage a eu lieu au plus haut niveau de l'État en faveur des intérêts de La Réunion», précise Cyrille Melchior.

Daniel Gonthier indique que la collectivité bénéficie d'une mode de calcul aménagé de l'évolution de ses dépenses de fonctionnement avec un «plafonnement de l'évolution des allocations de solidarité». En cas de dépassement, l'amende à payé par la collectivité s'élèvera à 75 % du dépassement, jusqu'à 30 millions d'euros.

«La crise du financement des AIS»

Le Conseil départemental a obtenu que le plafond de la hausse annuelle des allocations individuelles de solidarité soit de 2 %, ce qui donne une marge de manœuvre supplémentaire de 30 millions d'euros par an pour les autres dépenses de la collectivité.

Daniel Gonthier ajoute qu'une telle disposition pourrait être étendue à d'autres départements. «Ce contrat ne règle en rien la crise du financement des AIS», ajoute le vice-président du Conseil départemental. L'État continue de refuser d'accorder les moyens aux Départements. En effet, les dépenses de solidarité risquent d'augmenter avec la suppression des contrats aidés.

Maurice Gironcel rappelle la situation sociale très grave, et indique

qu'appliquer systématiquement des normes nationales à La Réunion augmente les inégalités.

A Sainte-Suzanne a 15 groupes scolaires alors qu'en France, une commune de même population a 2 groupes scolaires. Le taux de chômage trois fois supérieur à celui de la France, et plus de la moitié des jeunes au chômage, 116000 illettrés, plus de 40 % des Réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté. Il rappelle que les intercommunalités sont soumises à cette loi.

«Au bout d'un système»

«Nous sommes arrivés au bout d'un système, nous demandons au pouvoir public au plus haut niveau d'écouter les Réunionnais au travers de leurs élus», explique le conseiller départemental. Sur les Assises des outre-mer, le rapporteur n'y croit pas trop. La réforme institutionnelle doit poser des problèmes de fonds. Quand on est uni, on peut obliger le pouvoir au plus haut niveau à prendre en compte notre situation exceptionnelle.

Alain Armand rappelle que la tendance actuelle est de 4 % pour les AIS, alors que le contrat prévoit 2 %. Se pose alors la question de savoir comment pouvoir faire face à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'AIS en se contentant d'une hausse de 15 millions alors que la tendance est de 30 millions.

Alain Armand est de ceux qui pensent que l'on peut adapter une loi nationale au contexte local, mais on ne fera pas l'impasse sur l'adaptation par l'État d'un projet régional élaboré ici. Le rapport est voté à l'unanimité.

Avant l'examen de la motion d'Objectif Réunion sur la révision constitutionnelle, un sur le maintien des aides agricoles à leur même niveau dans la programmation budgétaire européenne a été adoptée à l'unanimité.

M.M.

Motion sur la révision constitutionnelle

Objectif Réunion relance l'opposition au développement de La Réunion

Trois jours après le dépôt d'un amendement porté par 4 députés de La Réunion représentant un large spectre politique, et alignant les responsabilités des élus réunionnais sur celles des autres départements d'outre-mer, Objectif Réunion a présenté une motion s'opposant à cette démarche afin que les Réunionnais ne puissent avoir la responsabilité de développer leur pays.

Le projet initial de révision constitutionnelle du gouvernement maintient les élus réunionnais dans un état d'irresponsabilité par rapport à leurs homologues des autres départements d'outre-mer. En effet, le droit d'adaptation de la loi par les élus de La Réunion est limité aux seules compétences relevant des compétences de leurs collectivités, alors que ce droit est bien plus large partout ailleurs. C'est pour remédier à cette discrimination que 4 députés de La Réunion, issus de 4 groupes parlementaires différents, ont déposé un amendement constitutionnel. Il vise à aligner les responsabilités des élus réunionnais sur celles des autres départements d'outre-mer.

C'est de trop pour une frange de la classe politique. C'est ce qu'a montré le dépôt d'une motion par Objectif Réunion. Elle fustige la démarche des députés, et demande au Conseil départemental de soutenir la proposition initiale du gouvernement.

Cette motion a surpris. Daniel Gonthier a rappelé que la Commission permanente a déjà pris acte du projet du gouvernement, et a laissé la liberté de parole à chacun.

Maurice Gironcel estime que cette motion complique encore les choses au lieu de les clarifier. Cette motion propose de ne pas donner aux Réunionnais les moyens de dire ce qui est bon pour eux. L'élue communiste rappelle que notre île est hors norme. «Le réforme concernant La Réunion risque d'accoucher d'une souris, sans apporter les changements nécessaires à La Réunion», précise-t-il avant d'ajouter : «nous n'allons pas voter cette motion, le PCR est pour une assemblée unique élue à la proportionnelle intégrale avec des compétences élargies, un fonds de développement et un projet partagé par une large majorité. La motion ne prend pas ce chemin».

Philippe Le Constant souligne : «nous sommes pour l'adaptation quand nos réalités ne sont pas prises en compte». Il dénonce le procès d'intention à ceux qui défendent l'adaptation qui seraient pour l'indépendance. «Trop de lois en France sont votées sans tenir compte de la situation locale. Nous souhaitons juste que les Réunionnais aient un pouvoir d'adaptation».

Alain Armand indique que «cette motion n'est pas acceptable en l'état», car elle laisse entendre que des députés veulent changer le statut de La Réunion. «Où a-t-on vu un large consensus contre l'assemblée unique ? Pourquoi pas dire d'abord ce que l'on veut, et adapter les institutions à lui ?». Michèle Caniguy explique que l'on aura du mal à avoir du consensus à ce sujet.

Le Groupe de concertation pour le développement de La Réunion, celui de la «Gauche unie» et Alain Armand ont voté contre, les deux élus du LPA se sont abstenus. Les autres conseillers ont voté pour, permettant l'adoption de cette motion.

Edito

Stop au gaspillage de la jeunesse

Hier, le Conseil départemental a présenté un dispositif permettant à des travailleurs au chômage d'occuper un emploi à Madagascar dans le cadre d'un contrat unique d'insertion. C'est un emploi-aidé payé 1030 euros nets par mois pour 30 heures de service. Comme d'autres emplois-aidés, c'est un embauche provisoire d'un an renouvelable une fois. Madagascar n'est pas la seule destination possible. Ce programme a été lancé en 2007 à la suite d'une demande des Seychelles qui connaissait une pénurie de professeurs de français. Il a depuis été étendu aux autres pays de la région jusqu'en Inde avec un partenariat avec l'Alliance française. Sur place, les Réunionnais ont un statut d'assistant d'enseignement en langue française, et ils peuvent occuper d'importantes responsabilités. Ainsi, une Réunionnaise en contrat CUI est directrice adjointe de l'Alliance française à Madagascar, précise le dossier de presse remis hier par le Conseil départemental.

Voic plusieurs années, Paul Vergès défendait auprès du gouvernement français le rôle que peut jouer La Réunion dans la défense de la Francophonie. L'implantation de la langue française permet aux peuples des îles de notre région de communiquer entre eux. Mais, ce «butin de guerre de la colonisation» voit son influence reculer face au développement de l'usage de l'anglais. Cela concerne aussi Madagascar, avec l'implantation dans la Grande île de société nord-américaine. Rappelons également que Madagascar fait partie de l'AGOA, un pendant étatsunien du «Tout sauf les armes» européen, qui vise à renforcer les liens économiques entre les Etats-Unis et les pays en développement ayant les revenus par habitant les plus faibles. En utilisant la défense de la Francophonie dans la région, alors il serait possible de trouver un débouché pour des Réunionnais diplômés, suffisamment qualifiés pour enseigner une langue aussi difficile que le français, mais qui sont au chômage à La Réunion.

Le programme présenté hier par le Conseil départemental souligne en filigrane la crise du système en place à La Réunion. Car il met en évidence que de nombreux Réunionnais capables d'enseigner sont au chômage. Ce sont des personnes qui ont effectué de nombreuses années d'études pour se former, et au final, le système en place à La Réunion leur dit qu'il n'a pas besoin d'eux. Leur choix se résume entre l'exil ou le chômage. C'est l'illustration d'un système qui n'a que faire du développement de La Réunion, car il peut se permettre de sacrifier des générations de jeunes quel que soit leur niveau de formation. Un système qu'il est nécessaire de changer par une autre politique pour arrêter de gaspiller notre jeunesse.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Une manifestation littéraire pour valoriser les talents artistiques régionaux

Lancement du Prix littéraire Indianocéanie

Hamada Madi, Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien, a lancé le 20 juin 2018 au nom des Etats membres de l'organisation, le Prix Indianocéanie, une manifestation littéraire qui ouvre un nouvel horizon pour l'action de la COI dans le domaine culturel. L'appel à écritures est ouvert du 20 juin 2018 au 31 août 2018.

C'est en mars 2017, que le Département de La Réunion, attaché à la coopération culturelle entre les îles de l'océan Indien, propose à la COI de créer un appel à écritures qui aboutira à la remise du Prix Indianocéanie. Plus qu'un concours littéraire, cet appel à écrire est le lieu d'une expression et de réflexions autour du concept de l'indianocéanie qui évoque l'espace géographique, culturel, linguistique partagé par Madagascar, Maurice, les Seychelles, les Comores et La Réunion. Ce prix récompensera une œuvre inspirée de cet espace géographique, culturel, linguistique, en tant que socle de référence partagé, lieu de

réinvention du monde.

L'appel à écritures est un appel à écrire des textes en français, sans genre imposé, portant sur des questionnements propres à la région Indianocéanie. Il est ouvert aux ressortissants des îles de l'Union des Comores, Maurice, Madagascar, de La Réunion et des Seychelles, âgés de plus de 18 ans. Les membres du jury, nommés par les Etats membres de la COI, seront des personnalités du monde littéraire des cinq îles. Seront éga-

lement impliqués, tout au long du projet, les ministères des Etats membres et les personnalités du monde régional du livre. L'appel à écritures et la cérémonie de remise du prix seront l'occasion de promouvoir l'Indianocéanie, de contribuer à la promotion et à la diffusion de sa littérature, de renforcer le réseau d'acteurs en la matière et de faire connaître le lauréat. Le texte primé sera édité à 300 exemplaires.

Réunion du conseil municipal de Saint-André

Retrait de l'affaire du bassin-école de 730.000 euros

Le conseil municipal de Saint-André s'est réuni ce lundi soir avec 39 points inscrits à l'ordre du jour. La séance a été marquée par plusieurs interventions de Jacky The-Seng, élu du PCR.

A noter le retrait du conseil de l'affaire No 16, portant sur l'acquisition d'un Bassin-Ecole Mobile d'Apprentissage de la Natation après intervention de l'élu communiste pointant l'absence d'éléments importants concernant ce projet de 730 000 euros.

Nous reviendrons sur le déroulé de ce conseil dans un prochain article.

Correspondant

In kozman pou la rout

« Si ou i sava lèsh la lang in lion, lé sir li va manz aou »

Kozman-la sa sa in provèrb masai. Bann masai i viv dsi bann plato péi Kénya. Sa in bann shasèr kalifyé é na poin zaimo pou fé pèr azot : I di mèm-dann tan - in jenn Masai pou fé la prèv li sé in om, téi doi vanj kont in lion. Donk lion-la, sa in zaimo banna I koné é zot lé anbityé défann azot kont li. Mé sa I anpèsh pa zot konète danzé é pran prékosyon. Sa lé vré pou lion, sa lé vré galman pou bann danzé néna par raport bann demoun zot mèm. La guèr rant bann tribu i amontr azot bien danzé I vien pa solman par lion mé galman par lé z'om. tr. Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé.

Une alternative au chômage pour des Réunionnais diplômés

Faire de La Réunion une base du rayonnement de la Francophonie

Le Conseil départemental a présenté hier un programme de mobilité pour les bénéficiaires du RSA socle de plus de 25 ans, ayant un diplôme de niveau Bac à Bac+5. C'est une application d'un accord-cadre signé par Madagascar, la France et le Département de La Réunion, visant à promouvoir l'usage de la langue française dans la Grande île. Rappelons que Paul Vergès avait souvent défendu auprès du gouvernement le rôle important de La Réunion dans la défense de la Francophonie, et plaidé pour que cela puisse être un moyen pour les Réunionnais diplômés de trouver un travail dans la région.

Le 5 mars dernier, le Conseil départemental a signé un accord-cadre de coopération avec le gouvernement de Madagascar et l'Ambassade de France à Antananarivo. L'objectif de ce document est de développer les actions de promotion de la francophonie. Hier a été présenté une application de cet accord. Ce sont 21 Réunionnais au chômage de longue durée ayant un diplôme au moins de niveau Bac qui ont été embauchés pour travailler à Madagascar.

«C'est la valorisation de l'expertise de La Réunion, avec la qualification importante de nos jeunes», souligne Daniel Gonthier, vice-président du Conseil départemental, de retour d'une visite dans la Grande île où il conduisait une délégation composée également de Bruno Lorion et Marc Paoli. Evoquant les travailleurs recrutés, Daniel Gonthier précise que «nous avons voulu orienter ces personnes qualifiées vers une mobilité océan Indien, c'est pouvoir faire une génération qui regardera plus constructivement la région». L' élu rappelle qu' «il y aura plus de fran-

cophones dans l'océan Indien qu'en Europe dans 50 ans», et précise que «l'objectif est qu'à terme il y ait un département Affaires étrangères à La Réunion».

Avec ce programme, chaque année, 30 personnes travailleront dans les lycées malgaches pour développer l'enseignement du français, ce qui permettra de «faire de La Réunion une base avancée de la Francophonie. Il y aura aussi possibilité de faire son service civique à Madagascar». Au-delà des Alliances françaises, des lycées, aujourd'hui le dispositif concerne la gendarmerie, l'armée et la police malgaches. Il est co-financé par le CNARM et l'Union européenne. Le but est d'aller vers un ERASMUS océan Indien.

Une demande de financement européen de 900000 euros a été demandée à la Région, cela couvre notamment les frais de formation et une partie des salaires. A Madagascar, les travailleurs sont rémunérés 1030 euros nets par mois, sur la base de 30 heures par semaine. Ils sont embauchés sous le régime du contrat unique d'insertion (CUI), ou du volontariat service civique.

Les actions engagées sont pour le moment l'implantation dans 8 lycées publics malgaches de clubs de français. Cela concerne 16 animateurs de français langue étrangère. Ce sont 8 CUI et 8 volontaires service civique. La portée du travail a pu être évaluée lors de la finale d'un concours de théâtre le 19 juin dernier à Antananarivo.

Tous les lycéens et professeurs malgaches primés lors de ce concours vont venir en septembre à La Réunion. Ils auront des stages de perfectionnement en français au CIEP du Tampon.

Le Conseil départemental demande la création d'un contrat-aidé spécifique à la coopération. Ce contrat de

coopération ne sera pas considéré comme un contrat aidé, une négociation reste à mener.

Participation au PRESAD

Lors de son séjour à Madagascar, la délégation a rencontré l'ambassadeur de l'OIF au vu de la mise à disposition d'un Réunionnais au bureau régional, et de l'accès des Réunionnais à des postes de volontaires de l'OIF. Pour l'OIF, «La Réunion est une des plus belles têtes de pont de la francophonie», ajoute Daniel Gonthier.

Le vice-président du Département rappelle que d'autres interventions de la collectivité ont lieu dans l'agriculture à Madagascar, dans le domaine de l'eau aux Comores. Il évoque aussi le soutien à Médecins de l'océan Indien qui ont fait 800000 interventions chirurgicales gratuites. Au lieu de 22000 par an, un programme complémentaire sera lancé cette année.

La délégation a également participé à une réunion de la FAO où il était question du PRESAD, programme régional de sécurité alimentaire de la Commission de l'océan Indien. «Le Département sera acteur du PRESAD et permettra à un jeune diplômé de travailler dans sa mise en oeuvre», telle sera la proposition présentée lors du prochain Conseil des ministres de la COI. «Ceci mettra en valeur la compétence agriculture du Conseil départemental», conclut Daniel Gonthier.

M.M.

Oté

Gran danzé pou la pé dann loséan indien

Na dé-troi zour moin la komant in kozman pou la rout. Kozman-la téi di konmsa : la pa kan la shass i rouvèr i fo komans drèss son shien. Pou moin sa i vé dir i fo pran lé shoz kan lé tan pa kan la fine tro tar é sirtou kan lo problèm lé sèryé ké li lé mèm grav.

Si mi di kriy zordi gran danzé pou la pé dann loséan indien, moin lé sir in pé va pans moin l'aprè di bann fos nouvèl. Poitan lé bien vré sak mi di zordi é si ni atann lé tro tar pou fé kékshoz, pou an avoir lo réaksyon k'i fo ébin mé zami mi di azot franshman : « Apré l'èr la pi l'èr » é sé in n'afèr vré an tou tan.

Alon rapèl sinploman sak l'ariv bann shagosien. Koman la mète azot an déor z'ot péi natal pou alé konm migran forsé dann l'il Maurice, dann Sésèl, Londres épi dann d'ot landroi ankòr. Pou sépar bannzil chagos par raport l'il Maurice, pou pèrmète GB loué Diégo Garcia bann Zétazini pou fé in gran baz militèr dann l'oséan indien.

Pou kosa mi anparl de sa ? Pars nout vi lé anpoizoné par lo gran baz militèr amérikin dann l'oséan indien. Pars lé shoz l'aprè agravé dsou nout zyé : Bann z'indien i vé mète in baz militèr dann Agaléga é si L'Ind i ariv, La Chine v'ariv galman avèk pétète in baz dann Sésèl. Sa sé kékshoz i plé pa nou ditou é ni obli pa dézord La Frans la mète dann l'oséan indien par raport bann bone rolasyon rant bann pèp.

Bann baz militèr i amenn l'insékirité é lo malèr pou bann z'iloï. Dopï moi d'mars plizyèr mouvman séséloi épi agaléin i komans roganiz azot pou domann gouvèrnman Sésèl épi Gouvèrnman Maurice di la vérité dsi bann z'akor diplomatik ségré si néna, sansa si na poin, é kosa néna dodan pou zot, konm pou nou néna in sèryé danzé pou la pé dann l'oséan indien : rèss bra kroizé i ansèrv pa arien. La pa sa lé a l'ord di zour zordi !

Justin